

**Observations du public**  
**Parc éolien LES CENT MENCAUDEES**  
**sur la commune de SOLESMES**  
**Lundi 24 décembre 2018 à 8h40**

Objet : Contribution citoyenne à l'enquête publique dont vous êtes chargé.

PJ Annexe : Communiqué de « Sauvons le Climat » sur la PPE 2018, Etude de la FED sur la perte de valeur de l'immobilier en rapport avec les PE.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous êtes chargé de l'enquête publique concernant une extension de fait du « Parc Eolien du Grand Arbre » antérieurement construit sur la même commune de SOLESMES. Il ne vous a sans doute pas échappé à la lecture de mon adresse que je n'étais pas un résident local susceptible d'être personnellement gêné par le projet futur : cependant, je n'en suis pas moins légitime pour donner mon point de vue, **comme simple citoyen de ce pays agacé par la dénaturation et les atteintes aux paysages, aux sites et aux monuments, dont l'industrie éolienne est responsable. Je veux aussi dénoncer par la présente, les mensonges du lobby éolien pour justifier et « peindre en vert » leur activité, qui n'apporte aucune amélioration réelle à la question des émissions de CO<sup>2</sup>, voire même dégrade un peu plus la situation. Enfin les entreprises éoliennes ont surtout une justification cachée, celle de réaliser un maximum de profits qui seront le plus souvent rapatriés dans les pays d'origine, lorsque ce n'est pas dans des « paradis fiscaux » : et le fait de bénéficier de la complicité des pouvoirs publics pour y parvenir n'enlève rien à cette triste réalité.**

Je sais par ailleurs les limites de votre mission, mais est toutefois indispensable d'avoir une vision globale de la question éolienne pour être à même d'aborder les aspects particuliers à un projet précis.

– **1. DES RAISONS GENERALES D'OPPOSITION A TOUT PROJET EOLIEN :**

La justification du développement de l'éolien voulue par une « doxa » officielle très contestable, c'est premièrement la limitation des émissions de CO<sup>2</sup> pour lutter contre le réchauffement climatique, deuxièmement la diversification des sources de production électrique nationales, comprenez « réduction de la part du nucléaire ». Sur ce point, je note qu'à ce jour aucune centrale nucléaire n'a été fermée, et que **ce serait un paradoxe absurde de fermer des centrales qui n'émettent pas de CO<sup>2</sup> et produisent à la demande une électricité pilotable**, pour les remplacer par des EnR intermittentes sur lesquelles le consommateur ne peut compter, et qu'il faut suppléer par des moyens de relève, souvent du thermique classique polluant... Alors, inutile pour le demandeur de m'affirmer dans sa réponse que l'éolien se substitue toujours au thermique, c'est mentir ! D'ailleurs, pour en avoir la preuve, il suffit de regarder les chiffres (publiés par RTE) : **depuis 5 ans, la puissance installée éolienne a triplé en France, et dans le même temps, les émissions électriques de CO<sup>2</sup> ont doublé, passant de 35 à 74 grammes de CO<sup>2</sup> par Kwh produit !**

Sur le cas particulier du « PE des Cent Mencaudées », il n'y a pas lieu de porter crédit à l'affirmation de 4 360 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées, calcul qui n'est étayé par aucune démonstration crédible !

En outre l'éolien coûte trop cher, car on lui a accordé pendant longtemps un régime d'obligation de rachat à prix garanti, largement subventionné à travers différentes taxes, principalement la CSPE payée par les consommateurs d'électricité : vous connaissez certainement le très récent « **Rapport sur les subventions aux EnR** » **publié en mars 2018 par la Cour des Comptes**. Je vous invite à le lire ou le relire, c'est une mine d'informations qui déstabilisent singulièrement le « modèle EnR » ! Et on ne peut mettre en doute la véracité du travail de nos hauts magistrats. Pour autant, nos responsables gouvernementaux, incapables de sens critique, persistent et signent dans la récente PPE 2018, laquelle prévoirait le triplement de l'éolien à l'horizon 2030 : **mais on va dans le mur, cela ne résoudra rien aux émissions de CO<sup>2</sup>, au contraire, et pire, le prix du Kwh pourrait doubler pour les consommateurs.** Les mouvements actuels montrent que ce n'est pas socialement supportable !

.../...

– **2. DES RAISONS PROPRES AU PROJET DES « CENT MENCAUDEES » :**

Ce projet porte sur 5 éoliennes VESTAS V112 de 140 mètres de hauteur, localisées sur un plateau agricole surplombant le val de Selle, et les villages qui s'y trouvent. Ces éoliennes sont donc plus hautes que les 8 du PE du Grand Arbre qui ne mesurent que 126,5 mètres ; en outre, l'une d'elles, la E1, n'est pas en alignement avec les deux parallèles du PE du Grand Arbre. Au vu du surplomb sur les villages de Biastre et de Neuville qui se trouvent en contrebas, leur impact visuel serait très fort, et c'est d'ailleurs l'une des remarques fondamentales de l'avis de la MRAE, auquel le demandeur n'a répondu que par de nouveaux photomontages et quelques commentaires fuyants **n'apportant pas de réelle solution à cet impact très fort !** Je vous prie de noter que ce sont tout de même près de 1 900 habitants qui sont affectés. **Qu'aurait-il été possible de faire : choisir des éoliennes moins hautes que celle du PE du Grand Arbre, qui sont plus éloignées, de manière à réduire leur impact à celui des machines de l'ancien parc ; sans doute que pour se faire, elles ne devraient pas dépasser 110 mètres à peu près... Ensuite supprimer E1 qui n'est dans aucun alignement !**

La localisation des éoliennes est assez proche des périmètres de captage de Neuville qui sont en contrebas, ce qui pourrait faciliter des écoulements de polluants, huiles synthétiques ou surtout antigel, chaque machine contenant 600 litres de « Texaco Havoline XLC-B 40 », qui est **du monoéthylène glycol avec additifs, classé « Xn », toxique** : il ne me semblerait donc pas inutile de prendre des mesures d'étanchéité des fondations, type pose de géotextile imperméable, pour permettre une récupération des terrains éventuellement souillés...

Parlons aussi des impacts sur les monuments inscrits et classés voisins (église Ste Elisabeth de Neuville-en-Avesnois, ensemble des monuments du Cateau-Cambrésis, etc...) et sur plusieurs cimetières militaires des derniers conflits mondiaux (surtout celui d'Ovillers et le Seldridge Montay britannique). Là encore, le demandeur fait un constat, fournit de nouveaux photomontages **et au final ne propose rien !**

**Considérations sur l'étude acoustique** : Cette étude faite par le cabinet VENATHEC (complétée par Acapella?) a suscité un débat d'apothicaire entre la MRAE, qui a fait des remarques fondées, et le demandeur. Il est tout d'abord bon de faire remarquer d'une distance faible entre l'habitat et les éoliennes, 623 mètres entre une ferme de Biastre et E5 : c'est dire qu'une population importante est à moins de 1 000 mètres de l'une ou l'autre des éoliennes, **en sachant que la notion des 500 mètres est un minimum adaptable au cas par cas, c'est à dire que l'autorité décisionnaire peut l'étendre au vu des impacts divers, sur votre suggestion...** Je note ensuite que l'étude acoustique a été faite sur 8 points de mesure, et 20 jours de durée en mai 2016 : cependant, c'est une saison de plein feuillage, et les valeurs mesurées de bruits résiduels nocturnes sont majorées, ce qui introduira un biais dans les simulations.

Les simulations éoliennes faites aboutissent à montrer **de probables dépassements d'émergences en nocturne, hypothèse qui rendrait nécessaire un plan d'optimisation portant sur trois éoliennes pour des vents de 6 à 9 m/sec. Discuter avec la MRAE de la nécessité de mettre ou non ce plan de bridage en œuvre dès la mise en service relève de l'irresponsabilité : il est bien certain que les éventuels dépassements devront être constatés le plus vite possible, et si cela se peut, en hiver pour éviter le biais « feuillage », afin d'aboutir à un bridage réel s'il est nécessaire, ce qui est à peu près sûr !** J'ajoute que le constat que l'on peut faire en nocturne, pour les points 7 et 8, c'est qu'il y aura des émergences fortes, **supérieures à 3 dBA**, pour des vents de 4 à 6 m/sec, mais non sanctionnables puisque « Lamb » reste < 35 dBA : il y aura toutefois une gêne réelle pour les riverains, et j'attire votre attention sur ce point...

Pour clore cette partie, je souligne aussi que la région des Hauts-de-France n'est pas déficitaire en électricité, mais déjà saturée en éolien, comme par exemple le secteur de Cateau-Cambrésis, et que le Président de la Région, Xavier BERTRAND, a déjà exprimé à plusieurs reprises son hostilité à l'implantation de nouveaux parcs éoliens : **à un moment donné, trop, c'est trop, il faut savoir s'arrêter !**

– **3. INTERROGATIONS SUR LE DEMANDEUR ET SON PLAN D'AFFAIRES :**

Le demandeur identifié est la « SAS Les Vents de l'Épinette » identifiée au « Kbis » fourni au dossier. Cette société de projet est une filiale conjointe de trois entreprises qui sont belgo-luxembourgeoises, « Radare SPRL », « Notos SPRL » et « Contino SA ». Cependant, le « PE Les Cent Mencaudées », s'il était réalisé, est destiné à passer entre les mains de l'entreprise BORALEX, dont la maison-mère est canadienne. Enfin le chargé de coordination et des études est « ECOTERA Développement SA », elle-même filiale des trois entreprises belgo-luxembourgeoises pré-citées. Pour terminer, le choix des machines désigne un fabricant danois, VESTAS : je m'interroge sur l'intérêt de la France au milieu de tout cela, des machines importées, des investissements à l'origine incertaine, et des profits qui seront vraisemblablement rapatriés vers les pays d'origine, en espérant qu'impôts et taxes soient bien payés en France sans « optimisation fiscale »... ..!...

*Il faut considérer ensuite les chiffres de production escomptée par le demandeur pour juger de la cohérence de son plan d'affaires : il affiche 3221 heures /an de fonctionnement équivalent pleine puissance, en P50, ce qui donnerait une production de 53 147 Mwh /an, affichée ! (Admirez la précision du chiffre, pour une donnée qui reste aléatoire, puisque soumise aux caprices des vents). Cette production correspondrait donc à un taux de charge moyen de 36,77 %, ce qui est totalement irréaliste, la moyenne des PE en France est de 22% sur les dernières années, et les PE les plus récents et modernes ne dépassent pas 25 à 28% dans des conditions de vent optimales. Ici, un recalcul cohérent de la production, tablant sur un taux de charge de 25%, aboutirait à 36 000 Mwh /an, ce qui est de 32 % inférieur à la production affichée.*

*Ensuite on peut s'interroger sur le tarif de rachat affiché : il est de 79,72 euros/Mwh pour une demande de contrat de rachat garanti déposée le 13/12/2016 et acceptée le 20/07/2017 par EDF : mais ce régime transitoire est ici abusivement utilisé, alors que les dispositions en vigueur après le 1er janvier 2017 sont celles du complément de rémunération qui impose de passer par un appel d'offre pour les PE constitués de machines de plus de 3 MW de puissance individuelle. Pourquoi est-ce que ce n'est pas ce régime qui a été choisi ?*

*Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous comprendrez qu'au terme de cette trop longue démonstration, je ne puisse, en l'état du projet (éoliennes trop hautes, impactantes car mal localisées, etc...), que vous suggérer d'émettre un « **AVIS DEFAVORABLE** » « **sec** »...*

*Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma plus haute considération.*

*Michel DESPLANCHES*